Réponse de l'ADEeF sur la consultation de RTE relative au
projet de règles de marché harmonisées

L'ADEeF partage les constats quant à la complexité progressivement atteinte par les règles de marché, et soutient la démarche d'harmonisation. Cette première étape de mise en cohérence du plan/organisation des différentes règles pose un cadre qui permettra, à l'occasion des prochaines évolutions des règles, d'approfondir l'harmonisation « sur le fond ».
En particulier, les évolutions successives ont conduit à des traitements spécifiques selon les mécanismes, ce qui génère des complexités et des surcouts opérationnels/SI. Certaines dispositions pourront donc être aménagées dans un objectif de cohérence entre mécanismes.

L'ADEeF accueille favorablement le principe de "factoriser" les dispositions communes entre mécanismes dans des « fiches techniques transverses » (FT1 versement fournisseur, FT2 contrôle de réalisé), dans le but de faciliter la lecture des règles et d'aller vers davantage de cohérence entre mécanismes.

- La première étape d'Harmonie porte comme annoncé sur les Règles et Services Système. A ce stade, les règles NEBEF n'entrent pas dans la démarche or l'ADEeF constate des dispositions relatives à NEBEF. Dans un souci de cohérence, il convient soit de retirer lesdites dispositions soit de préciser que les FT1 et FT2 ne s'appliqueront à NEBEF qu'à partir d'une date ultérieure.
- Pour les prochaines évolutions des règles, l'ADEeF souhaite instruire la possibilité d'étendre ce principe à la gestion des périmètres. Cette gestion reste en effet dispersée dans chacun des chapitres avec un enjeu de lisibilité et d'harmonisation/simplification sur les conditions et contrôles croisés entre mécanismes
  (à titre d'illustration, les critères sur les liaisons EDE/EDA/EDP/EDR sont répartis entre les articles 1.F.2, 2.F.2.4, 4.F.2.1/4.F.2.3/4.M.5/4.S.5, NEBEF)

L'ADEeF formule les remarques détaillées suivantes sur le projet de règles. Afin d'en faciliter la lecture, ces dernières sont identifiées en 3 catégories : Fond, cohérence, erreur/coquille.
A noter, compte tenu du volume documentaire de la présente consultation et des réagencements de chapitres, il n'a pas été possible de vérifier de façon exhaustive la nouvelle rédaction

Association des Distributeurs d'Electricité en France